

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
[DM-22-126]

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi 1^{er} août 2022, qui se tiendra à compter de 19 h 30 au centre multifonctionnel Michel-Simard, 257 rue du Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur Stéphanie Tremblay (DM 22-126) demande une dérogation mineure visant à autoriser 5 bâtiments complémentaires au lieu des 4 autoriser à l'article 12.4.6 du règlement de zonage 2015-03 pour l'usage complémentaire de ferme. La demande porte sur la propriété située au 91 rang Morissette.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 18^e jour du mois de juillet 2022.

Jimmy Houde
Directeur général et greffier-trésorier